L 2027

Mais ce n'est pas Galveston qui deviendra la New-York du Sud. Pour ce rôle, il faut un port naturel, et Galveston est une île sans abri au large d'une côte dénudée. Il faut des services à l'arrière, et Galveston est le terminus artificiel de deux réseaux qui desservent mal un pays de ressources médiocres; il faut surtout des voies fluviales de pénétration, et Galveston n'a ni fleuve ni canal.

C'est la Nouvelle-Orléans qui est appelée à supplanter New-York et à faire passer du Nord au Sud le sceptre du commerce américain.

Grâce à son admirable port établi sur les deux rives du Mississipi, le long duquel les quais et les docks peuvent s'étendre à l'infini et dont le bassin dessert les régions les plus industrielles, grâce à ses voies ferrées qui rayonnent dans le Nord et couvrent un pays quarante fois plus grand que la Belgique, la Nouvelle-Orléans depuis que s'est ouverte la grande porte de communication entre l'Orient et l'Occident du monde, devient le vaste emporium des Etats-Unis le grand débouché de leurs produits d'exportation et la porte d'entrée largement ouverte au flot des importations.

Albert de BURBURE.

SI LA MER VOUS ATTIRE,

VAN SCHELLE SPORTS

est tout indiqué pour votre équipement de :
CROISIERE - YACHTING - CANOTAGE - NATATION
N'oubliez pas que « la qualité est toujours moins chère », et nous vous l'offrons par des articles de première marque.
Réduction de 10 p. c. aux membres de la L.M.B.

BRUXELLES :
Place St-Jean (85, rue du Lombard). Tél. 11.07.73 - 12.11.88
Place Stéphanie (3, chaussée de Charleroi). Tél. 38.11.77
ANVERS :
Meir, 71. — Téléphone : 32.44.55

Comment Jean Bart, vaincu dans un combat naval, fut capturé par un corsaire ostendais

L 2028

L'éminent historien des guerres de corsaires français, Henri Malo, traite longuement et à plusieurs reprises de Jean Bart. Il en parle en particulier dans ses deux livres : « Jean Bart » et « Les Corsaires dunkerquois et Jean Bart ». Il note qu'au début de sa carrière fructueuse et longue, Jean Bart sillonne la mer du Nord sur le « Roi-David », une galiote de trente-cinq tonneaux, deux canons et trentre-quatre hommes. Et puis son armateur lui confie la « Royale ». Une première et courte croisière rapporte sept prises valant 260.000 tonnes. Du coup l'armateur confie à Jean Bart les soixante tonneaux, les huit canons et les quatre-vingts hommes de la « Royale ». (1)

... et (Jean Bart) regagne Dunkerque à la fin du mois de juin. Six semaines plus tard le jeune capitaine sort du port sur un nouveau corsaire, plus fort que le premier : la frégate la « Royale », de soixante tonneaux, huit canons et quatre-vingts hommes. (2)

Tout ceci est vrai, à une restriction près! Si Jean Bart a quitté sa galiote le « Roi-David », ce n'est pas par la bonne grâce exclusive de son armateur. Les Ostendais ont dû donner un petit coup de main.

En effet, le capitaine corsaire Cornelis Rees, habitant Ostende, commandant la frégate armée en course « Sainte-Marie », de douze canons, du port d'Ostende, où le capitaine fut assermenté au siège de l'Amirauté le 18 mai 1674, avant son départ en course, ramena le 19 juillet suivant la galiotte « De Conninck David », (3) d'environ 24 lasts, montée de deux canons et deux en lest, d'un équipage de 50 hommes et 5 mousses, dont le capitaine était Jean Bart, de Dunkerque. La galiote fut conquise en mer après un combat naval.

Elle fut vendue par les soins du dépositaire (4) Jean Tenhoof, qui était en même temps l'armateur principal du capitaine Rees, ayant comme « borghe », c'est-à-dire comme répondant, Pieter Van Beughem, autre bourgeois honorable d'Ostende.

Le «Roi-David» fut vendu pour la somme de 1045 livres 18 sols à Ostende. Après déduction des frais, il resta à partager entre les armateurs et l'équipage de Rees, la somme de 707 livres 16 sols 3 deniers. Les comptes furent clôturés le 16 septembre 1675, un an plus tard. Il semble donc bien que si Jean Bart put commander si tôt la « Royale », ce fut surtout sa prise par les Ostendais qui en fut responsable.

Les documents prouvant l'évènement ne prêtent pas à discussion.

Il s'agit d'une part d'un extrait du registre des prises du siège de l'Amirauté d'Ostende, catalogué sous le nuémro 584, Amirauté, aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, qui mentionne simplement sous l'année 1674, comme prise n° 67, le haut fait de Rees.

Le deuxième document est un extrait de la « relation somiere des batteaux qui ont esté amenez pour prinse par les Cappnes de l'armazon particulier depuis

(1) Jean Bart, collection « Les Grands Marins », Paris, 1947, page 16.

(2) Les Corsaires dunkerquois et Jean Bart, Mercure de France, 19225, I, page 131.

(3) Le Roi David.

(4) Le dépositaire est le chef comptable des armateurs d'un corsaire.

196

B M Dunkerque

la dernière qu'on at envoyé a Bruxelles », datant du 1 septembre 1674 et mentionnant la prise à la 6e page, dernier paragraphe et catalogué sous le numéro 275, Amirauté, farde 1648-1674, dernier document.

Enfin, l'enregistrement du serment du capitaine Rees à la date du 18 mai 1674, se trouve dans le dossier 566, Amirauté, farde 1674.

Nous donnons copie des trois pièces en annexe.

Qui est ce Cornelis Rees (ou Reers) ? C'est un corsaire venu de Zélande pour prendre commission du roi d'Espagne, à Ostende, où il vint habiter.

En venant de Zélande à Ostende, en avril 1674, il s'empare sur sa route de deux navires français, qu'il amène au port le 14 avril 1674. Son dépositaire et armateur principal est déjà Jean Tenhooff ou Tenhoff.

En mai 1674, il prend, en compagnie de l'Ostendais Jaspar Verstelle, un navire anglais « De Coopmans Liefde ». On le mentionne comme preneur du «Jonas», naviguant de Hambourg avec de faux connaissements, qu'il amène à Ostende le 30 mai 1674.

Après son fait de guerre sur Jean Bart, il ramène à Ostende une busse harengguière de 30 lasts, « De blauwe Duyfve », le 13 septembre 1674. Elle fut reprise sur les Français.

Le 1er octobre 1674 il ramène un petit navire de guerre de Calais, de 4 canons. Enfin, on le retrouve une nouvelle fois, mentionné en compagnie de Nicolas De Rudder, autre corsaire ostendais, ayant ramené de compagnie une galiote, la « Sainte-Anne », de 50 à 60 lasts, à la date du 7 juillet 1675.

Après cette date il n'est plus cité dans nos registres de prises.

Ces faits sont signalés en 1674 et 1675 au registre de prises, catalogué sous le numéro 584, Amirauté, registre de 1667-1712, sous les paragraphes 23/74, 41/74, 46/74, 93/74, 99/74 et 33/75.

W. DEBROCK.

I.

Amirauté 584. Registre des prises, 1674. Extrait.

Ne67/1674 Capn Cornelis Rees.

Heeft in zee verovert een oorloghschip sijnde een galiote van Duynkercke genaempt de Conninck David groot ontrent 24 lasten gemonteert met twee stucken canon ende 2 int balast dequipage vande voor galiote was 50 manen ende 5 jongen daerop capn was Jan Bart alhier op gebrocht den 19 Juily. sijnde het voor. fransch oorloghschip te weten een galiot verovert geweest naer een zeegevecht.

En marge, en haut, à gauche, sous le numéro, se trouve le nom du dépositaire, Dps Sr Jan Tenhoof. En-dessous on trouve comme d'habitude l'extrait du compte de vente : « gerekent van dese prinse door hr Jean Thenoff als deprs den 16 7bris 1675 :

Ontf(anck	1045-18-0
10e	82-15-3
Mijsen(frais)	255-6-6
Liq	707-16-3

II.

Amirauté 275. Relation somiere... Dans la farde 1648-1674. Extrait du 1674, sans date précise, mais cité dans un ordre chronologique concordant.

Item le Capne Cornelis Reers, at prins en mer un navire de de guerre nommé le Roij David, dont estoit Capne Jean Bart de Dunquerque.

III.

Amirauté 566. Farde 1674. Feuille volante.

Actum int siege der Admiraliteyt Scox (1) den 18en meye 1674.

Is gecompareert in persoone Sr Jean Tenhooft operreede en depositaris van schepe sijn eene fregatte gereet ten oorloghe genaempt Ste Marie gemonteert met twaelf stucken geschut presenteerende daerop voor capiteyn den persoone van Cornelis Rees, innewoonder deser stede en voor borghe Sr Pieter Van Beughem ende den voors Cornelis Rees compareerende in persoone denselven heeft gedaen den behoorlycken eedt als capiteyn en van getrouwicheyt aen sijne Co Mat Actum ut supra.

Expediatur qua juravit.

(1) 's Coninx = van de Koning = du Roi.